

GRESSY FLASH

Numéro 205 11mai 2014

Chers Amis,

La cérémonie du 8 mai était cette année toute particulière grâce à la participation de « l'Association du Souvenir Mili-



taire pour Liberté en 1944 », d'un détachement des jeunes sapeurs pompiers de Claye-Souilly (qui plus est originaires de Gressy) accompagné de leur Chef de Centre,

Pascal Taillard, des portes drapeaux de la FNACA de Claye-Souilly, d'un grand nombre d'enfant autour de leur directrice • Madame Billon et des conseils municipaux adultes et enfants



de Gressy. De • nombreux très habitants se sont rejoints toute la • matinée sur le parvis de la mairie 011 l'ASML44 avait dressé son bivouac, ses armes et exposés ses véhicules. Des

promenades en camion militaire et jeep dans le village ont ponctué cette matinée qui s'est achevée au monument aux morts par un moment d'émotion et de recueillement. Nos



ieunes conseillers municipaux ont retracé les épisodes de cette seconde guerre mondiale, puis le maire prit la parole avant l'appel aux morts et le chant de notre hymne

national repris par la nombreuse assistance. Tout ce monde se retrouva ensuite à la salle d'honneur de la mairie pour partager le verre de l'amitié

Le lendemain toutes les classes accompagnées de leurs professeurs se sont rendus au campement où ils se sont fait expliquer l'origine et le fonctionnement les divers objets exposés : machine à écrire, cuisine de campagne, canon, mitrailleuse, etc... Grâce au prêt de Monsieur Paul Brulé, citoyen de notre ville, les enfants ont pu découvrir les numéros exceptionnels et France ». Je crois que ce 8 mai restera gravé dans nos méamoureusement conservés du Figaro du 8 mai 1945 et de la moires et surtout dans celles de nos jeunes. République du Centre du 9 mai.

Ainsi et comme le maire a conclu son discours : « Pour réussir,

DATES A RETENIR

;	23 mai	Fête des voisins à partir de 19:00	
	25 mai	Elections du Parlement Européen de 8:00 à 20:00	
1	21 juin	Fête du Village et de l'Ecole	

Ouverture de la Mairie

La mairie sera ouverte les samedis suivants :

17 Mai	21 Juin
Fermée en Ju	illet et Août

Conseil Municipal du 29 Avril

- Vote des comptes administratifs et de gestion de 2013 qui montre un excédent total d'un montant de 131.488 Euros
- Affectation des résultats en fonctionnement (53.607 €) et en investissement (77.881 €)
- Vote du budget de la commune à hauteur de 2.203.526 € dont 1.280.033 € pour le fonctionnement et 923.093 € pour les investissements
- Vote des taux d'imposition de 2014 au même niveau que ceux de 2013 (TH 20,42%, FB 16,60 %, FNB 48,57%)
- Vote d'une subvention totale de 1500 Euros à l'Association « Gressy d'Hier et d'Aujourd'Hui »
- Vote d'une subvention de 3500 Euros à l'Association « Groupe d'Animation de Gressy »
- Vote d'une subvention de 300 Euros à l'Association « Annet Plastic Art » pour son aide à l'organisation du Salon des Peintres.
- Vote d'une subvention de 50 Euros par enfant pour les voyages scolaires (hors RPI)
- Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de Marne-Nord (Titulaires : M. J.C.Geniès et J.P.Dormeau - Suppléant : M. J.M.Doneddu)
- Elections des délégués au SMITOM Syndicat de Traitement des Ordures ménagères (Titulaires : J.C.Geniès - Suppléant : M.V.Devriese)
- Proposition des membres de la commission municipale des impôts directs à l'administration fiscale



il leur faut être à la hauteur de celles et ceux qui voilà plus de 70 ans, ont engagé leur propre existence, pour que vivent les valeurs de notre République que vive

Bien à vous.

Page 2 GRESSY FLASH



Elections européennes 2014 : en cas d'absence, pensez à la procuration...

Vacances, obligations professionnelles, formation, problèmes de santé... Vous serez absents au moment des élections européennes qui se dérouleront dimanche 25 mai 2014, pensez au vote par procuration.

Pour voter par procuration, il vous faut choisir la personne qui ira voter à votre place (le mandataire). Attention, cette personne doit répondre à deux conditions : être inscrit dans la même commune que vous et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France.

La démarche comprend les étapes suivantes :

- compléter le formulaire de demande de vote par procuration Cerfa n°14952*01puisqu'il est dorénavant possible de le remplir depuis votre ordinateur personnel, en veillant à respecter les indications fournies par le ministère de l'inté-
- l'imprimer sur deux feuilles (irrecevable en cas d'impression recto-verso),
- vous présenter en personne au commissariat de police de Villeparisis ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail afin de valider votre demande.

A noter : les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante peuvent toujours utiliser les formulaires cartonnés disponibles aux guichets

Rythmes scolaires

Il faut croire que certains ont une épine dans le pied avec la très fumeuse réforme des rythmes scolaires puisqu'un nouveau décret ministériel a été publié le 8 mai au Journal Officiel.

Ainsi sera-t-il possible d'expérimenter dans les écoles maternelles et élémentaires, pour une durée de trois ans, certaines adaptations concernant l'organisation des rythmes scolaires.

Les recteurs d'académies pourront autoriser ces adaptations dérogatoires de l'organisation de la semaine scolaire, en permettant:

- d'alléger la semaine de 24h d'enseignement par réduction de la durée hebdomadaire du temps de classe (ce qui aura pour conséquence d'allonger la durée de l'année scolaire avec le report des heures non effectuées sur les vacances
- de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-

D'après le décret, ces possibilités d'expérimentation ne peuvent pas avoir pour effet d'organiser les enseignements :

- sur moins de 8 demi-journées par semaine (dont au moins 5 matinées).
- sur plus de 24h hebdomadaires,
- sur plus de 6h par jour,
- sur plus de 3h30 par demi-journée.

À noter : ces adaptations ne doivent pas impliquer de réduire c'est bien là que réside le problème pour nos 4 communes du ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures RPI. Les trois conseils d'école réunis ensemble le 6 mai ont d'enseignement.

qui concerne les communes rurales organisées en RPI et tributaires des transports.



L'association organise son traditionnel tournoi de boules : Le « Trophée Michel Brusa » le :

SAMEDI 17 mai 2014

Sur les terrains de boules près de la salle des fêtes..

Les inscriptions se feront le samedi de 11h à 12 h dans la salle de l'association, le tirage au sort des équipes aura lieu à 12h. Le tournoi débutera à 14h. Le montant de la participation a été fixée à 3 € par personne.

A l'issue de la remise des prix, un verre de l'amitié sera servi au local de l'association... Venez nombreux.

Le conseil général de Seine et Marne nous communique

Depuis le1er avril 2013 le forfait »Améthyste 4-5 » est venu se substituer progressivement aux anciennes cartes papier Améthyste et Rubis.



Ce titre permet à ses utilisateurs avec un seul support, de fréquenter gratuitement, hors frais de dossier de 20 €, tous les réseaux de transport dans les zones 4 et 5 d'île de France et sur l'ensemble

des zones franciliennes (1 à 5) le WE, jours fériés, vacances scolaires et de la mi-juillet à la mi-aout.

Compte tenu des nombreuses réclamations recues de la part des Anciens combattants, catégories bénéficiant auparavant de la totale gratuité, l'Assemblée Départementale a décidé de reconsidérer ce dispositif de la manière suivante :

- Maintien du dispositif « Améthyste 4-5 avec participation de
- délivrance d'un forfait Améthyste 1-5 dès le 1er juin 2014. moyennant une participation de 150€ (dont 20€ de frais de dossiers) OU
- Attribution de 10 coupons « Mobilis » dans l'année (1 coupon correspondant à un forfait journalier permettant de circuler gratuitement dans toute l'Île de France). Les catégories d'usagers concernées par ces changements sont donc :
- Les Anciens combattants âgés de 65 ans et plus, sans activités professionnelle, reconnus par l'ONAC.
- Les veuves de guerre âgées de 65 ans et plus sans activité professionnelles, titulaires du brevet de Veuve de Guerre.

Les demandes de ces nouveaux dispositifs s'effectueront auprès de la Mairie pour transmission au Département.

Côté financement : toujours aucune nouvelle encourageante. Et exprimé une nouvelle fois leur opposition. Une réunion importante se tient le 13 mai à Melun avec l'ensemble des inspec-Mais on ne remarque toujours pas d'avancée significative en ce teurs. Nous devrions avoir les résultats le 14 afin de savoir enfin ce qui peut être fait, le mieux étant de remettre sur le métier l'ouvrage.